

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 21 juin 2019

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2019 ;
- 2 – Transfert compétence Eau potable et assainissement à la Communauté des Communes Loue Lison ;
- 3 - Opposition encaissement recettes ventes de bois par l'ONF ;
- 4 – Validation emprunt Projet Enfouissement des réseaux secs ;
- 5 - Validation et autorisation de signature de la convention d'Orange pour le projet d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications ;
- 6 – Renouvellement de la Convention SATE ;
- 7 – Facturation frais de gestion et de fonctionnement mise à disposition de l'employé communal ;
- 8 – Jumelage ;
- 9 – Questions diverses (permanence des élus période estivale)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 H.

Etaient présents :

Monsieur le Maire Didier LAITHIER, Julien EHLINGER, Yves RETHORÉ, Mario PERSONENI, Laurence LAITHIER, Sandra BURDIN, Catherine ROBIN.

Excusés : Françoise RETHORÉ, Michel VERNEREY qui donne procuration à Didier LAITHIER, Marie-Christine ROBERT qui donne procuration à Sandra BURDIN et Julien BADSTUBER qui donne procuration à Catherine ROBIN.

Laurence LAITHIER est nommée secrétaire de séance et en accepte la charge.

1 - Approbation du compte-rendu du 24 Mai 2019

Une remarque concernant le point 15 sur les concessions cimetières :

A partir du 1^{er} janvier 2020 la commune de MEREY SOUS MONTROND met en place des concessions (obligation).

Pour les administrés **bénéficiaire d'une concession avant la date du 1^{er} janvier 2010**, ils devront régler :

- 1 € pour 15 ans ;
- 150 € pour 30 ans ;
- 350 € pour 50 ans.

Après cette date, les prix des concessions seront les suivants :

- 150 € pour 15 ans ;
- 300 € pour 30 ans ;
- 500 € pour 50 ans.

Après ces remarques, le procès-verbal de la réunion du 24 Mai est approuvé à l'unanimité.

2 - Transfert compétence Eau potable et assainissement à la Communauté des Communes Loue Lison

Transfert de compétence de l'assainissement :

Aujourd'hui les comptes de l'assainissement ne sont pas équilibrés et ils sont compensés par le budget communal.

Il est préférable d'attendre que le budget assainissement soit équilibré. Il est donc proposé d'attendre le 1^{er} janvier 2026 pour transférer cette compétence à la Communauté des Communes Loue Lison.

Vote à l'unanimité

Transfert de compétence Eau potable :

Ce transfert de compétence n'ayant aucun d'impact pour la commune, il est proposé d'effectuer ce transfert au 1^{er} janvier 2020.

8 voix Pour

2 voix Contre (Sandra BURDIN et Marie-Christine ROBERT)

3 - Opposition encaissement recettes ventes de bois par l'ONF

Aujourd'hui c'est l'ONF qui encaisse les recettes de bois sur la commune avant de les reverser en fin d'année (vente de bois aux scieries, professionnels, hors affouage). Cette opération comporte des frais de gestion d'environ 5% à la charge de la commune. Ces frais se justifient sur des éventuels impayés car l'ONF a l'obligation de reverser à la commune toutes les recettes même si des impayés sont constatés. Charge ensuite à l'ONF de se faire rembourser.

La commune a la possibilité d'encaisser directement ces recettes. Dans ce cas, la commune devra également gérer les impayés et se retourner directement vers les professionnels pour récupérer l'argent dû.

Il est proposé de laisser à l'ONF l'encaissement des ventes de bois.

Vote pour à l'unanimité.

4 - Validation emprunt Projet Enfouissement des réseaux secs

Nous avons eu 2 propositions d'emprunt pour ce projet :

- une proposition d'emprunt de 390 000 € sur 15 ans au taux de 1,25% avec un remboursement de 28 800 € (arrondie) à l'année ;
- une proposition d'emprunt de 390 000 € sur 20 ans au taux de 1,65% avec un remboursement de 23200 € (arrondie) à l'année.

En sachant que l'emprunt des logements communaux arrive à échéance en 2023, l'emprunt de la station d'épuration en 2031 et que le contrat avec l'exploitation de la carrière perdure jusqu'en 2034, il est proposé de retenir la proposition d'emprunt sur 15 ans.

Vote pour à l'unanimité.

5 - Validation et autorisation de signature de la convention d'Orange pour le projet d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications

- Orange demande un droit de passage sur les trottoirs de la commune pour l'implantation de gaines télécom.

Vote pour à l'unanimité.

6 - Renouvellement de la Convention SATE

Il s'agit du renouvellement de la convention avec le département pour le suivi de la station d'épuration : contrôle du bon fonctionnement de la station et soutien en cas de dysfonctionnement.

Vote pour à l'unanimité.

7 - Facturation frais de gestion et de fonctionnement mise à disposition de l'employé communal

Monsieur le Maire demande l'autorisation de facturer à la commune de VILLERS SOUS MONTROND et au SRPI les frais de fonctionnement de l'employé communal.

Concernant la commune de VILLERS, sur l'année 2018 cela représente 884,75 € de fonctionnement (carburant, entretien, assurance ...).

Sur l'année 2019 arrêtés au 30 juin cela représente 3 162,75 € dont 743,46 € de frais de fonctionnement et 2 419,29 € de frais de personnel (salaire : 10 heures par mois sur la commune de VILLERS depuis le 1^{er} avril 2019).

Soit au total 4047,60 € au 30 juin 2019 auxquels il convient d'ajouter 1 heure de secrétariat par mois.

Pour le SRPI cela représente au 30 juin 2019 : 49,15 heures.

Vote pour à l'unanimité

8 – Jumelage

Un projet de jumelage avec la commune de RUMMELSHEIM en Rhénanie-Palatinat a été initié en septembre dernier. (Plusieurs conseillers de la commune se sont rendus en Allemagne)

En mai dernier c'était au tour des élus de RUMMELSHEIM de venir nous rencontrer dans notre commune.

Suite à ces rencontres, il est proposé de concrétiser ce jumelage à la rentrée soit en septembre – octobre.

Il est précisé qu'il n'y a aucun impact financier à part une cotisation annuelle à l'association de jumelage d'environ 100 €.

Vote pour à l'unanimité.

9 - Questions diverses (permanence des élus période estivale)

Monsieur le Maire sera en congés du 10 au 31 Août. Une permanence sera bien entendu effectuée par un adjoint.

Il est demandé à nouveau que soit invité lors de la prochaine réunion le Président du SRPI afin qu'il fasse un état des lieux des travaux des sites scolaires.

Un camp de jeunes sera présent à proximité du terrain de foot du 7 au 21 août.

Suite à l'intervention des pompiers dans une ferme de la commune, les propriétaires n'ont pas souhaité que la commune intervienne sur leur propriété et offre un casse-croûte aux pompiers comme c'est la tradition dans ce genre de situation.

Fin de la séance 23h45

La Secrétaire de séance

Laurence LAITHIER

Le Maire

Didier LAITHIER